



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2006

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2006 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy et Michel St-Louis

Le conseiller Gaétan Ménard est absent.

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

08-354-06 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'ouvrir la séance du 1^{er} août 2006. Il est 20 h 6.

Adoptée à l'unanimité.

08-355-06 Ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 08-354-06 Ouverture de la séance
- 08-355-06 Ordre du jour

2. Dépôt de la correspondance

3. Administration, greffe et contentieux

- 08-356-06 Adoption d'un procès-verbal

- 3.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 3.2. Opérations immobilières
- 3.3. Autres sujets

08-357-06 Tenue d'une journée d'activités estivales pour les employés de la Ville

4. Finances

08-358-06 Paiement des comptes

08-359-06 Nomination du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006

- 4.1. Refinancement d'un emprunt au montant de 300 300 \$ pour les règlements numéros 620 (620-1), 622 et 623

08-360-06 Adjudication d'un emprunt

08-361-06 Refinancement d'un emprunt échéant le 22 août 2006

5. Urbanisme

- 5.1. Demandes de dérogation mineure

08-362-06 Empiètement dans la marge latérale droite de la toiture de la galerie du bâtiment situé au 1897, chemin Sainte-Angélique

- 5.2. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

- 5.3. Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

08-363-06 Construction d'une toiture au-dessus du patio existant dans la cour arrière de la propriété située au 1816, chemin Sainte-Angélique (zone RC-088)

- 5.4. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 5.5. Conclusion de contrats

- 5.6. Demandes de soumissions ou de prix

- 5.7. Autres sujets

6. Services techniques

- 6.1. Conclusion de contrats

08-364-06 Travaux de pavage décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757

08-365-06 Services de laboratoire dans le cadre de la réalisation d'une partie des travaux décrétés par le règlement numéro 757

- 08-366-06 Fourniture de sel aux fins de déglacage des chaussées
- 08-367-06 Obtention d'une servitude de drainage en faveur des rues Sainte-Marie et du Paysan
- 6.2. Acceptation de plans
- 6.3. Réception de travaux
 - 08-368-06 Réception définitive des travaux de la phase 1 réalisés dans le cadre du développement des lots 582 et 583
- 6.4. Demandes de soumissions
- 6.5. Autres sujets
 - 08-369-06 Décompte progressif numéro 1 (final) et réception provisoire des travaux de réfection du pavage sur l'avenue Bédard
 - 08-370-06 Fermeture temporaire de la rue des Arbrisseaux en raison d'une fête communautaire
- 7. Loisirs**
 - 7.1. Conclusion de contrats
 - 7.2. Demandes de subvention ou octroi d'aide financière
 - 08-371-06 Participation à des championnats canadiens
 - 7.3. Demandes de soumissions
 - 7.4. Autres sujets
- 8. Sécurité incendie et sécurité publique**
 - 8.1. Conclusion de contrats
 - 8.2. Demandes de soumissions
 - 8.3. Autres sujets
 - 08-372-06 Achat d'un ordinateur véhiculaire
- 9. Ressources humaines**
 - 9.1. Contrats et ententes
 - 9.2. Ouverture de postes, embauche, nomination et permanence d'emploi
 - 08-373-06 Ouverture de postes de surveillant-animateurs
 - 08-374-06 Embauches aux Service des loisirs et modification d'assignation
 - 08-375-06 Embauche d'une étudiante au Service des loisirs dans le cadre du programme fédéral d'emploi d'été (échange étudiants)
 - 08-376-06 Permanence d'emploi comme pompier

9.3. Autres sujets

08-377-06 Modification du salaire de la secrétaire intérimaire du Service des loisirs

10. Règlements et avis de motion

10.1. Règlements

10.2. Avis de motion

08-378-06 Avis de motion du règlement numéro 760 remplaçant le règlement numéro 635 relatif à l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs

10.3. Autres sujets

11. Dépôt de documents**12. Période de questions allouée aux membres du conseil****13. Période de questions allouée aux personnes présentes****14. Certificats de crédits****15. Levée de la séance**

08-379-06 Levée de la séance

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE
13 juillet 2006	Paul Carzoli, maire	Subvention de 50 000 \$ (sur une période de 3 ans) accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal, plus précisément le chemin Sainte-Angélique	Julie Boulet Ministre déléguée aux Transports

3. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX**08-356-06 Adoption d'un procès-verbal**

ATTENDU QUE la secrétaire nommée pour la séance du conseil tenue le 4 juillet 2006 a préparé le procès-verbal de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2006.

Adoptée à l'unanimité.

**3.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

3.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

3.3. AUTRES SUJETS

08-357-06 Tenue d'une journée d'activités estivales pour les employés de la Ville

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent organiser une journée d'activités estivales aux bénéficiaires des employés de la Ville, notamment afin de leur témoigner leur appréciation du travail accompli et de renforcer la qualité des relations interpersonnelles dans le milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.493 du fonds général de Ville pour la tenue d'une journée d'activités le samedi 12 août 2006.

Adoptée à l'unanimité.

4. FINANCES

08-358-06 Paiement des comptes

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 7 en date du 31 juillet 2006	1 206 104,49 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 7 en date du 24 juillet 2006	507 948,58 \$
TOTAL	1 714 053,07 \$

Adoptée à l'unanimité.

08-359-06 Nomination du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006

ATTENDU QUE l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* exige la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU les offres de service de la société GOUDREAU POIRIER, COMPTABLES AGRÉÉS datées du 12 juillet 2006;

ATTENDU QUE le comité de retraite désire reconduire le mandat pour la vérification externe du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Lazare à la société ci-dessus mentionnée;

46432

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser un transfert budgétaire de 1 000 \$ du poste numéro 02.130.00.414 au poste numéro 02.130.00.413 du fonds général.

De nommer la société GOUDREAU POIRIER, COMPTABLES AGRÉÉS, vérificateur de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006.

À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 18 900 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.413 du fonds général.

D'autoriser également une dépense maximale de 1 100 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.413 du fonds général pour la vérification du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Lazare.

Adoptée à l'unanimité.

4.1. REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 300 300 \$ POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 620 (620-1), 622 ET 623

08-360-06 Adjudication d'un emprunt

ATTENDU QUE l'article 555.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorise une municipalité à choisir le prêteur d'un emprunt par billets selon la procédure d'appel d'offres prévue à l'article 554 de la même loi;

ATTENDU QUE le ministre des Finances a reçu et ouvert les soumissions des institutions financières au nom de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter l'offre faite à la Ville par la CAISSE POPULAIRE DE VAUDREUIL-DORION pour son emprunt de 300 300 \$ par billets en vertu des règlements numéros 620, (620-1), 622 et 623 au prix de 100,00 échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

22 800 \$	4,8650 %	16 août 2007
24 100 \$	4,8650 %	16 août 2008
25 300 \$	4,8650 %	16 août 2009
26 600 \$	4,8650 %	16 août 2010
201 500 \$	4,8650 %	16 août 2011

Les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité.

46433

08-361-06 Refinancement d'un emprunt échéant le 22 août 2006
--

ATTENDU QUE la Ville se propose d'emprunter par billets un montant de 300 300 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et selon les montants ci-dessous :

Règlement numéro	Montant
620 (620-1)	231 900 \$
622	27 400 \$
623	41 000 \$
Total	300 300 \$

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les billets. Ces derniers seront datés du 16 août 2006 et, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année de remboursement	Montant de remboursement
1	22 800 \$
2	24 100 \$
3	25 300 \$
4	26 600 \$
5	28 200 \$
5	173 300 \$

à renouveler

D'émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 16 août 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 620 (620-1).

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

5. URBANISME**5.1. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

08-362-06	Empiètement dans la marge latérale droite de la toiture de la galerie du bâtiment situé au 1897, chemin Sainte-Angélique
------------------	---

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) du 11 juillet 2006, les membres ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à un empiètement dans la marge latérale droite de la propriété située au 1897, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE la distance entre la toiture et la ligne de terrain de la galerie existante est actuellement nulle;

ATTENDU QU' à la suite des travaux d'agrandissement de la galerie, la distance entre l'avant-toit et la ligne de lot sera de 0,15 mètre. Or, le règlement de zonage exige une distance minimale de 0,60 mètre dans ce cas;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure présentée;

Le maire invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant que l'avant-toit de la galerie sur le côté latéral droit soit à 0,15 mètre de la ligne de lot pour le bâtiment précédemment mentionné, conformément au règlement sur les dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité.

5.2. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**5.3. DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

08-363-06 Construction d'une toiture au-dessus du patio existant dans la cour arrière de la propriété située au 1816, chemin Sainte-Angélique (zone RC-088)
--

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) le 11 juillet 2006, les membres ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-dessous : PIIA) relativement à la construction d'une toiture au-dessus du patio existant dans la cour arrière de la propriété située au 1816, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'entériner les recommandations du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, conformément au règlement sur les PIIA.

Adoptée à l'unanimité.

**5.4. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5.5. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5.6. DEMANDES DE SOUMISSIONS OU DE PRIX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5.7. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. SERVICES TECHNIQUES

6.1. CONCLUSION DE CONTRATS

08-364-06 Travaux de pavage décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757

ATTENDU QU' un appel d'offres public a eu lieu conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* comme annoncé par la résolution numéro 05-238-06;

ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues par le directeur des Services techniques, la compagnie MELOCHE INC., a présenté la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 1 089 933,46 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Michel St-Louis

De conclure un contrat avec la compagnie ci-dessus mentionnée pour la réalisation des travaux décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757.

D'autoriser une dépense de 1 150 000 \$ à même les sommes autorisées par le règlement précédemment mentionné.

Adoptée à l'unanimité.

08-365-06 Services de laboratoire dans le cadre de la réalisation d'une partie des travaux décrétés par le règlement numéro 757
--

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la résolution numéro 07-333-06;

ATTENDU le résultat de l'analyse des soumissions déposées le 25 juillet 2006 et la recommandation du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat de services avec la compagnie LABORATOIRE ABS DIVISION OUEST INC., plus basse soumissionnaire conforme, avec une offre se chiffrant à 19 952,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire dans le cadre de la réalisation d'une partie des travaux décrétés par le règlement numéro 757. Ce montant comprend également la fourniture des services d'un technicien en génie civil en résidence pour la surveillance des travaux sur le chantier.

46437

À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 21 000 \$ et son paiement à même les sommes autorisées par le règlement précédemment mentionné.

Adoptée à l'unanimité.

08-366-06 Fourniture de sel aux fins de déglçage des chaussées

ATTENDU la résolution numéro 04-203-05 selon laquelle la Ville donne mandat à l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) de procéder à l'achat de sel (chlorure de sodium) pour le déglçage des chaussées pour la saison 2006-2007;

ATTENDU la résolution numéro 01-016-06, par laquelle une dépense de 190 000 \$ est déjà autorisée à même le poste budgétaire numéro 02.330.00.620 du fonds général pour la fourniture de matériaux abrasifs (pierre) et pour la fourniture de fondant (chlorure de sodium) auprès de deux compagnies;

ATTENDU QUE le montant de la dépense autorisée par la résolution numéro 01-016-06 n'a pas été entièrement utilisé, laissant ainsi un solde disponible de 64 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat de 192 405 \$, taxes incluses, avec la compagnie MINES SELEINE, plus basse soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sel (chlorure de sodium) aux fins du déglçage des chaussées pour la saison 2006-2007. Chaque tonne métrique de sel sera chargée au montant de 76,96 \$, taxes et coûts de transport inclus.

La dépense maximale autorisée pour couvrir le total des frais de fourniture de sel d'ici le 31 décembre 2006 est de 64 000 \$, soit le solde disponible à la suite de l'autorisation donnée par la résolution numéro 01-016-06 à même le poste budgétaire numéro 02.330.00.620 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

08-367-06 Obtention d'une servitude de drainage en faveur des rues Sainte-Marie et du Paysan

ATTENDU QUE les propriétaires des bâtiments portant les numéros 2069 et 2079, rue Sainte-Marie demandent de canaliser, à leurs frais, le fossé mitoyen à leurs propriétés où se drainent les eaux du quartier;

ATTENDU QU' une demande similaire a été acheminée à la Ville par les propriétaires du bâtiment actuellement en construction sur le lot 624-51;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Brigitte Asselin

D'acquérir à titre gratuit une servitude pour le drainage des lots 624-51, 674 et 675 au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

De conclure un contrat de services professionnels avec le notaire GILLES ROY de la firme BELLIVEAU, SAUVÉ, ROY pour préparer les actes de servitude à intervenir. Les frais des services professionnels de M^e Roy et les coûts de publication au bureau de la publicité des droits sont à la charge de la Ville. À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.413 du fonds général.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les actes à intervenir.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. RÉCEPTION DE TRAVAUX

08-368-06 Réception définitive des travaux de la phase 1 réalisés dans le cadre du développement des lots 582 et 583

ATTENDU QUE l'inspection finale des travaux de fondation, d'aqueduc et de drainage sur les rue de la Symphonie (lot 582-18), la rue de la Voltige (lots 582-26 et 583-22), la rue de la Grande-Allée (lot 583-23) et la place du Mousqueton (lots 582-25 et 583-32) a eu lieu le 31 juillet 2006;

ATTENDU QUE la firme LES CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDG) INC. recommande de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De procéder à la réception définitive des travaux de fondation, d'aqueduc et de drainage sur les rues précédemment mentionnées, toutes situées sur les lots ci-dessus du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à la compagnie 9126-0794 QUÉBEC INC la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

6.4. DEMANDES DE SOUMISSIONS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.5. AUTRES SUJETS**08-369-06 Décompte progressif numéro 1 (final) et réception provisoire des travaux de réfection du pavage sur l'avenue Bédard**

ATTENDU QUE la résolution numéro 04-182-06 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie MELOCHE INC. eu égard aux travaux ci-dessus;

ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de réfection du pavage sur une partie de l'avenue Bédard a eu lieu le 30 juin 2006;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Chico Levy

De procéder à la réception provisoire des travaux de réfection ci-dessus.

De payer le décompte numéro 1 au montant de 177 364,12 \$, taxes incluses, déduction faite de la retenue équivalent à 5 % du coût des travaux avant taxes soit 8 192,15 \$, à la compagnie MELOCHE INC., à même les sommes autorisées par la résolution numéro 04-182-06.

Adoptée à l'unanimité.

08-370-06 Fermeture temporaire de la rue des Arbrisseaux en raison d'une fête communautaire

ATTENDU QUE la majorité des résidents de la rue des Arbrisseaux demandent à la Ville de fermer temporairement à la circulation automobile leur rue en raison d'une fête communautaire organisée par eux;

ATTENDU QUE la Ville encourage les activités permettant de tisser les liens entre les citoyens et favorisant une saine vie communautaire;

ATTENDU QUE l'article 500.1 du *Code de la sécurité routière* permet à la personne responsable de l'entretien d'un chemin, soit la Ville dans le présent cas, d'autoriser la fermeture d'un chemin en pareilles circonstances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Brigitte Asselin

46440

De fermer à la circulation automobile une partie de la rue des Arbrisseaux, soit entre le chemin Sainte-Élisabeth et la rue des Minosas, le samedi 19 août 2006, de 13 h à 23 h, afin de permettre la tenue de la fête communautaire organisée par les résidants de ce secteur.

La fermeture ci-dessus décrétée est conditionnelle à ce que les véhicules des services d'urgence (pompiers, ambulanciers, policiers, etc.) puissent accéder en tout temps à la rue pour les besoins d'une intervention.

Adoptée à l'unanimité.

7. LOISIRS

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. DEMANDES DE SUBVENTION OU OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE

08-371-06 Participation à des championnats canadiens

ATTENDU QUE la Ville a reçu des demandes d'aide financière aux fins de contribuer à la participation de certains résidants à des championnats canadiens, plus précisément :

- [1] une personne participera au championnat canadien de balle rapide, à Brantford en Ontario;
- [2] huit personnes participeront au championnat canadien de hockey ball junior masculin, à Kitchener en Ontario;

ATTENDU QUE ces demandes sont conformes à la politique d'intervention en loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Chico Levy

D'accorder et de payer une subvention de 100 \$ à chacune des personnes suivantes :

- [1.] CHLOÉ MASSICOTTE
- [2.] KARL BÉDARD
- [3.] KARL GILBERT
- [4.] JULIEN POIRIER
- [5.] HUGUES CHEVRIER
- [6.] JONATHAN CHEVRIER
- [7.] CARL SABOURIN
- [8.] ALEX MARTEL
- [9.] DANY DUSSAULT

46441

La dépense de 900 \$ ci-dessus autorisée sera financée à même le poste budgétaire numéro 02.701.92.970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. DEMANDES DE SOUMISSIONS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. AUTRES SUJETS

8. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.1. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2. DEMANDES DE SOUMISSIONS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.3. AUTRES SUJETS

08-372-06 Achat d'un ordinateur véhiculaire

ATTENDU QU' un montant est prévu au budget pour l'achat d'un ordinateur véhiculaire au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU' une subvention de 1 000 \$ a été reçue de la Députée de Soulanges, madame LUCIE CHARLEBOIS, dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole pour l'installation de l'équipement ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser un transfert budgétaire de 700 \$ du poste budgétaire 02.220.00.331 au poste 02.220.00.700 et de 1 600 \$ du poste budgétaire 02.220.00.442 au poste 02.220.00.525 du fonds général de la Ville.

D'autoriser une dépense maximale de 7 000 \$ acquérir et installer un ordinateur véhiculaire à être financée à même le fonds général de la Ville de la manière suivante :

[1] 4 800 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.220.00.700;

[2] 1 000 \$ à même le produit de la subvention reçue et non budgétisée;

[3] 1 200 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.220.00.525.

Adoptée à l'unanimité.

9. RESSOURCES HUMAINES**9.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9.2. OUVERTURE DE POSTES, EMBAUCHE,
NOMINATION ET PERMANENCE D'EMPLOI****08-373-06 Ouverture de postes de
surveillant-animateurs**

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'ouverture de différents postes de surveillantes-animateurs en raison de l'ouverture prochaine de l'aréna de la rue des Loisirs et des activités qui y seront offertes par la Ville;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Brigitte Asselin

D'ouvrir des postes de surveillants-animateurs pour les activités libres de soccer, patinage et hockey. Ces surveillants-animateurs devront notamment :

- [1] assurer la surveillance de l'activité et son bon déroulement dans le respect de la réglementation municipale et des règles de conduites établies pour le lieu de l'activité, s'il y a lieu;
- [2] voir à la logistique requise pour la tenue des activités;
- [3] contrôler et percevoir les coûts de participation à une activité.

De publier une offre d'emploi aux fins du recrutement et de l'embauche des personnes. À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**08-374-06 Embauches aux Service des
loisirs et modification
d'assignation**

ATTENDU QUE des postes requis pendant la saison estivale au Service des loisirs sont devenus vacants à la suite du désistement de certaines personnes et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles embauches;

ATTENDU le pouvoir délégué à la directrice générale à l'article 4 (4.2) du règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

ATTENDU les assignations prévues à la résolution numéro 05-256-06;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

46443

De confirmer les embauches suivantes :

- [1] madame ARIANE CASTONGUAY à titre d'accompagnatrice à compter du 10 juin jusqu'au 11 août 2006;
- [2] madame MÉLISSA REED à titre de responsable du service de garde à compter du 6 juillet jusqu'au 11 août 2006;

D'assigner madame LIZANNE CASTONGUAY à titre de monitrice 1^{re} année plutôt qu'à titre de responsable du service de garde, contrairement à la résolution numéro 05-256-06.

Les conditions de travail des personnes ci-dessus sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sauf la rémunération. Cette dernière correspond à celle prévue à la résolution numéro 12-584-04 ayant pour objet la politique salariale pour l'embauche d'étudiants. Le taux horaire de madame Ariane Castonguay à titre d'accompagnatrice correspond à celui fixé pour les moniteurs/monitrices 2^e année.

D'autoriser l'embauche de toutes les personnes listées ci-dessus comme personnes-ressources pour travailler lors des activités organisées par le Services des loisirs d'ici le 30 avril 2007. À ces occasions, la rémunération horaire sera de 9,50 \$.

D'autoriser une dépense de 6 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.701.50.149 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

08-375-06 Embauche d'une étudiante au Service des loisirs dans le cadre du programme fédéral d'emploi d'été (échange étudiants)

ATTENDU QUE le programme fédéral d'emploi d'été (échange étudiants) permet à la Ville d'obtenir les services d'une étudiante d'une autre province canadienne pour la période du 3 juillet au 11 août 2006 sans frais, le salaire de l'étudiante étant remboursé dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE la participation de la Ville au programme a été confirmée le 8 juin 2006;

ATTENDU QUE le Service des loisirs propose de joindre cette étudiante au groupe des moniteurs des terrains de jeux;

ATTENDU le pouvoir délégué à la directrice générale à l'article 4 (4.2) du règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De confirmer l'embauche de madame AIMÉE WEST à titre de monitrice à compter du 3 juillet jusqu'au 11 août 2006.

Les conditions de travail de madame WEST sont celles prévues au programme fédéral d'emploi d'été (échange étudiants) et aux lois québécoises portant sur le

46444

sujet. Le salaire horaire est celui prévu par le *Règlement sur les normes du travail*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la rémunération de madame WEST à même la subvention non budgétisée du programme fédéral d'emploi d'été (échange étudiants).

Adoptée à l'unanimité.

08-376-06 Permanence d'emploi comme pompier

ATTENDU la résolution numéro 02-076-06 par laquelle la Ville embauche messieurs YANNICK LAPLANTE et MATHIEU JOLICOEUR comme pompiers;

ATTENDU QUE selon les conclusions du directeur du Service de sécurité incendie, messieurs LAPLANTE et JOLICOEUR ont complété avec succès la période de probation à laquelle ils étaient soumis en vertu de la convention collective des pompiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Chico Levy

De confirmer la permanence d'emploi de messieurs YANNICK LAPLANTE et MATHIEU JOLICOEUR au poste de pompier du Service de sécurité incendie à compter du 8 août 2006 conformément à l'article 4 (4.01) (j) de la convention collective des pompiers.

Adoptée à l'unanimité.

9.3. AUTRES SUJETS

08-377-06 Modification du salaire de la secrétaire intérimaire du Service des loisirs

ATTENDU la résolution numéro 06-307-06 par laquelle la Ville embauche madame LINDA AUDET comme secrétaire au Service des loisirs en l'absence de madame Joanne Campeau;

ATTENDU les recommandations de la directrice adjointe du Service des loisirs aux fins de réviser le salaire horaire fixé au moment de l'embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De fixer le taux horaire de madame LINDA AUDET comme secrétaire intérimaire au Service des loisirs à 13 \$ à compter du 2 août 2006.

Adoptée à l'unanimité.

10. RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**10.1. RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AVIS DE MOTION

08-378-06 Avis de motion du règlement numéro 760 remplaçant le règlement numéro 635 relatif à l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 760 remplaçant le règlement numéro 635 relatif à l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs.

Par la même occasion, je confirme la remise d'une copie du projet de règlement à tous les membres du conseil.

10.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Liste des personnes engagées

La liste des personnes engagées conformément à l'article 4 (4.2) du règlement numéro 635, relatif à l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe A.

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 24 juillet 2006 dont copie est jointe en annexe B.

Rapport d'activités de la trésorière pour les activités réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005

Le rapport d'activités de la trésorière pour les activités réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 dont copie est jointe en annexe C.

Procès-verbal de correction de la résolution numéro 06-272-06

Le procès-verbal de correction par la greffière de la résolution numéro 06-272-06, quant à l'acquisition d'une servitude de drainage au bénéfice de la rue Pine Ridge, et la version corrigée de cette résolution dont copies sont jointes en annexe D, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Chico Levy	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remise de photos montrant la présence d'une signalisation de traverses de chevaux sur les rues Blueberry Hill et Blueberry Forest. Questionnement sur la position de la Ville quant à l'installation d'une telle signalisation sur les rues du Domaine et Pine Ridge; 2. Délai de délivrance d'un permis de coupe d'arbres; 3. Intentions du conseil quant au prochain taux de taxation en raison de la hausse des évaluations foncières; 4. Suivi quant au problème de drainage de la rue Pine Ridge; 5. Suivi quant aux coûts de construction pour la Ville du complexe sportif et intentions de remettre un écrit à la SÛRETÉ DU QUÉBEC pour enquête.
Michel St-Louis	Aucune question n'est posée.
Gaétan Ménard	S/O.
Brigitte Asselin	Aucune question n'est posée.
Gaétan Aubé	Aucune question n'est posée.
Paul Laflamme	6. Souhaits de bon anniversaire à l'intention de la greffière.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les dix-sept (17) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Ronald Therrien 1577, rue des Marguerittes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorations réalisées au parc Bédard; 2. Suggestion pour stopper la poussière de roche qu'il reçoit à l'arrière de son terrain : pose de lattes dans la clôture existante ou installation d'une toile protectrice; 3. Demande d'ajout d'éclairage sur la rue des Marguerittes, plus précisément aux intersections avec les rues des Violettes et des Véroniques. Ces endroits seraient sombres et plus dangereux;
Jonathan Maisonneuve 3059, place Palomino	<ol style="list-style-type: none"> 4. Présentation graphique de la situation des sentiers sur le territoire de la Ville; 5. Gestion par la Ville des contributions aux fonds de parcs, d'espaces naturels et de terrains de jeux; 6. Possibilités offertes par l'article 115 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>; 7. Situation existante quant à quelques sentiers, notamment celui dans le secteur de la rue Sandmere; 8. Intention du conseil quant au 10 % pour les lots 582 et 583 visés par la résolution numéro 08-368-06; 9. Largeur des sentiers; 10. Procédure de remise d'une pétition;
Martin Ménard 1544, rue des Marguerittes	<ol style="list-style-type: none"> 11. Bruit et ennuis causé par une pompe activée par une génératrice et installée sur la rue des Marguerittes; 12. Proposition de solutions à envisager : amener une ligne électrique jusqu'à cet endroit et construire un mur coupe-son;
Nicole Gauthier 670, rue Duhamel	<ol style="list-style-type: none"> 13. Questions relatives à la délivrance d'un permis de remplissage sur le lot P131 aux abords de la route de la Cité-des-Jeunes; 14. Explosions entendues lors des travaux de remplissage; 15. Présence de beaucoup d'eau sur le terrain où s'effectuent les travaux de remplissage et de trois fosses septiques situées à proximité des travaux; 16. Invitation à consulter la réglementation de la Ville de Pointe-Claire; 17. Remise du guide fourni par la Ville de Dorval à ses citoyens pour les aider en cas de sinistres; 18. Délai applicable pour la vidange des fosses septiques selon notre réglementation sur le sujet;

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Merry Larocque 1731, chemin Sainte-Angélique	19. Fourniture d'un local permanent pour les aînés de 50 ans et plus; 20. Suggestion de considérer l'ancien local de la pharmacie Brunet qui est à louer; 21. Présence d'une soixantaine de membres hebdomadairement.

14. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

08-357-06	08-358-06	08-359-06	08-366-06
08-367-06	08-371-06	08-372-06	08-373-06
08-374-06	08-377-06		

Le 1^{er} août 2006,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-379-06 Levée de la séance

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De lever la présente séance. Il est 21 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate - MPA
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (20 130).

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION



DESTINATAIRES : Tous les membres du conseil

EXPÉDITRICE : Nathaly Rayneault, greffière

DATE : Le 1^{er} août 2006

CC Lucie Gendron, directrice générale

OBJET : **Procès-verbal de la correction apportée à la résolution numéro 06-272-06 quant à l'acquisition d'une servitude de drainage au bénéfice de la rue Pine Ridge**

RÉFÉRENCE : 0220-100 (19 944 et 20 130)

Z:\0200 - GC\0220 - Réunions du conseil\0220-100 - Séances\2006\08-Août\PV correction 06-272-06.doc

ATTENDU l'erreur constatée dans la désignation des lots aux limites desquels une servitude de drainage était acquise par la résolution numéro 06-272-06;

ATTENDU l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

La modification suivante a été apportée à la résolution précédemment mentionnée :

La mention « 269-5 » à la 2^e ligne du premier paragraphe suivant les désignations des membres du conseil ayant proposé puis appuyé la décision a été remplacée par « 269-15 ».

Nathaly Rayneault, avocate - MPA
Greffière et coordonnatrice des ressources humaines

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

**Certificat de dépôt
(Article 92.1 de la Loi sur les cités et villes)**

Je, soussignée, Nathaly Rayneault, greffière et coordonnatrice des ressources humaines à la Ville de Saint-Lazare, certifie sous mon serment d'office que le procès-verbal de correction ci-dessus a été déposé lors de la séance du conseil du 1^{er} août 2006..

Saint-Lazare, le 2 août 2006

Nathaly Rayneault, avocate – MPA